

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 003-2150/10/CC

■ Abondement de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) en faveur de la société Business & Décision Paca - Approbation d'une convention cadre de partenariat entre Marseille Provence Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône **DDEAIAG 10/4854/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le groupe Business & Décision est une Société de Services en Informatique, spécialisée dans les applications de CRM (Gestion de la relation client) et la Business Intelligence (aide à la prise de décision).

Business & Décision est une Société Anonyme au capital de 613 M euros , cotée sur Euronext (43 % du capital flottant). Le créateur de la société en 1992, Patrick Bensabat, dirige toujours l'entreprise et détient 37% du capital.

L'entreprise emploie 2.600 salariés à travers le monde, dont 1.400 en France, pour un chiffre d'affaires consolidé de 224 M euros fin 2008.

Le groupe possède déjà une filiale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, implantée sur Aix-en-Provence : Business & Décision Sud. Ce site a pour fonction d'intervenir pour les grands comptes locaux, comme CMA CGM, Eurocopter, Escota... Cette entité emploie aujourd'hui 70 personnes pour un chiffre d'affaires de 5,7 M euros.

C'est l'obtention d'un contrat avec BNP Paribas qui vient de conduire le groupe Business & Décision à créer sur Marseille la filiale Business & Décision Paca : implantation dans le Silo d'Arenc, dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille, Sarl créée le 6 avril 2009 avec un capital de 50.000 euros détenu à 100% par le groupe.

Le projet implique la création de 100 emplois. Ces emplois sont principalement des postes de consultants informatiques, de niveau bac + 5.

La groupe Business & Décision, au travers de sa filiale Business & Décision Paca a sollicité l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'attribution d'une Prime d'Aménagement du Territoire. Cette demande a été adressée au Président de MPM le 21 septembre 2009.

Dans un premier temps, l'Etat a répondu négativement, puis il est revenu sur sa décision. M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire a informé l'entreprise, de l'attribution d'une PAT de 500.000 euros, par courrier du 21 janvier 2010.

Afin de favoriser la réalisation de ce programme de développement à Marseille, les collectivités territoriales ont décidé d'abonder la Prime d'Aménagement du Territoire. Le montant total de la prime s'élève à un montant de 1.000.000 euros pour la création de 100 emplois à durée indéterminée sur trois ans, soit 10.000 euros par emploi. L'assiette des dépenses éligibles correspond à deux années des coûts salariaux des 100 collaborateurs à embaucher soit 11.130.000 euros.

La répartition des créations d'emplois est la suivante :

	au 25/09/2009	2009-2010	2010-2011	le 24/09/2012	Totaux
Prévisionnel de chiffre d'affaires en euros	0	4.524.000	5.466.500	6.409.000	-
Effectif à Marseille	0	47	72	100	100
dont création nette	sans objet	+ 47	+ 25	+ 28	+ 100

Les postes créés sont répartis en :

58 postes de consultants junior
18 postes de consultants senior
10 postes de chefs de projet junior
08 postes de chefs de projet senior
06 postes de managers

La répartition de la PAT entre les partenaires est la suivante :

En euros	Etat	Région	Département	MPM	Totaux
Montant par emploi créé à Marseille	5.000	2.000	1.000	2.000	10.000
Montant total	500.000	200.000	100.000	200.000	1.000.000

Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil de Communauté la convention cadre de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, ci annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret n° 2007-809 du 11 mai 2007 relatif à la Prime d'Aménagement du Territoire pour l'industrie et les services ;
- La décision du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire en date du 21 janvier 2010 informant la société Business & Décision Paca de l'attribution d'une Prime d'Aménagement du Territoire de 500.000 euros pour la création de 100 emplois ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la stratégie et les actions de développement économique mises en place par Marseille Provence Métropole visent à favoriser le développement prioritaire des filières d'activités porteuses de devenir pour le territoire métropolitain, et qu'à ce titre les technologies de l'information et de la communication figurent aux premiers rangs des filières soutenues.
- Que le caractère exceptionnel du développement de la société Business & Décision Paca, au regard de la création d'emplois sur le territoire métropolitain et des technologies développées par l'entreprise.
- Que l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'économie et des institutionnels est un gage de réussite, de dynamisme et d'image.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de l'abondement, par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de la Prime d'Aménagement du Territoire en faveur de la société Business & Décision Paca, d'un montant de 200.000 euros, en contrepartie de la création de 100 emplois entre le 25 septembre 2009 et le 24 septembre 2012.

Article 2 :

Est approuvée la convention cadre de partenariat ci-annexée établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif :

Article 2042 – Fonction 90 – Sous Politique B 320 – Opération n° 2008/00148.

Les crédits de paiement seront répartis sur trois exercices :

- 80.000 euros en 2010 (signature de la convention particulière MPM/Business & Décision Paca),
- 64.000 euros en 2011 (réalisation du programme au 72 %),
- 56.000 euros en 2012 au prorata du programme réalisé, plafonné à 200.000 euros.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI